# PROCES-VERBAL SOMMAIRE
# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Sont présents :
Mmes & MM. les adjoints Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS**, Yves **MAURER**,
Mmes & MM. les conseillers municipaux Julien **ZIMMERMANN**, Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Audrey **GOEPFERT**, Maryvonne **THUET**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Corinne **STIMPFLING**, Alain **MULLER**, Yolande **WINTZERITH**, Fabien **HENGY** & André **SCHMITT**.

.

Absent excusé :
M. le conseiller municipal Pierre **HERZOG**.

SOUS-PREFECTURE
- 3 MARS 2014
68052 MULHOUSE CEDEX

Le Maire ouvre la séance à 19 heures, et il est procédé à l'appel des membres présents, qui sont au nombre de :

- **26** à partir de 19 h 00,

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir le point 17 « forêt communale – vente de bois 2014 » suite à son envoi dans le délai légal d'un jour franc avant la date du conseil municipal.

1. Le Maire demande une minute de silence pour M. Bernard SIMON, Maire honoraire de Blotzheim.

2. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 19 décembre 2013.

4. Le conseil municipal, par 23 voix pour et 3 abstentions, adopte l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2014 pour le budget principal.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des vacances de printemps 2014 pour l'animation jeunesse et fixe la grille tarifaire correspondante.

6. Le conseil municipal prend note de l'état annuel des acquisitions et des cessions de terrains pour l'année 2013.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création ainsi que la transformation de postes et charge le Maire des modifications en ce sens du tableau des effectifs et de la signature des arrêtés individuels correspondants.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les termes du contrat de fourrière pour animaux avec la SPA pour la somme de 0,53 € par habitant et autorise le Maire à sa signature.

9. Le conseil municipal, par 23 voix pour et 3 voix contre, approuve la modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme de Blotzheim.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle située dans le haut de la rue des Vignes (lieudit « Battenhaeuslein ») au prix total de 260,40 €, décide de mandater un notaire aux fins d'établir l'acte de vente correspondant, charge le Maire de le signer et de payer les honoraires du notaire.

SOUS-PREFECTURE
- 3 MARS 2014
68050 MULHOUSE CEDEX

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve, suite aux dégradations et aux vols lors du « Trottoirfascht 2013 », la prise en charge par la commune des pertes financières pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Blotzheim à hauteur de 1.668,69 € et pour la Chorale Sainte-Cécile à hauteur de 658,60 € et charge le Maire du mandatement de ces subventions exceptionnelles.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Mme Edith BIXEL et de M. Pierre STOFFELBACH, entérine la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes Hector Berlioz, de la salle du Père Juif et de la cuisine du Palais Beau Bourg dans le but de rassembler les anciens conscrits Blotzheimois lors d'un dîner dansant qui aura lieu le samedi 29 mars 2014.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la signature d'une convention avec le Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et Environs afin de permettre l'implantation d'un mât supportant l'antenne radio d'une caméra de vidéo-surveillance sur le toit du bâtiment de la station de pompage lui appartenant et l'autorisation d'un passage de réseau électrique afin de permettre l'alimentation de cette caméra.

14. Le conseil municipal prend note des actes de gestion divers opérés par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions reçues le 16 mars 2008 et le 28 mai 2009.

15. Le conseil municipal prend note que l'arrêté préfectoral N° 2013358-0015 du 24 décembre 2013 autorise l'établissement binational de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse à exploiter un bâtiment servant de hangar et de bureaux pour une activité de fret dans la zone 4 de l'Euroairport située sur le ban de Hésingue.

16. Le conseil municipal prend note que le recueil des actes administratifs du 2ème trimestre 2013 de la communauté de communes des trois frontières ainsi que le recueil des actes administratifs des années 2012 et 2013 du syndicat d'eau de Huningue, Saint-Louis et environs sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

17. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le tarif du stère de bois à 14,- € pour l'année 2014 à prélever sur les parcelles forestières N° 3 et 4 suite à la coupe effectuée par l'Office National des Forêts.

18. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

SOUS-PREFECTURE
- 3 MARS 2014
MULHOUSE CEDEX

MAIRIE de BLOTZHEIM
Haut-Rhin

Le Maire,
Jean-Paul MEYER